
Admission à la barre de la députation de la section de Mucius-Scaevola et de toutes les sections de Paris, lors de la séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Admission à la barre de la députation de la section de Mucius-Scaevola et de toutes les sections de Paris, lors de la séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 592;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24577_t1_0592_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

et la vertu doit caractériser les représentants du peuple : avec du courage et le peuple, vous vaincrez.

L'objet de l'attente des comités est que les citoyens de Paris se souviendront de la république à laquelle ils appartiennent; qu'il n'iront pas jurer fidélité à une commune infidèle à son devoir, et complice de la conspiration la plus horrible. Quelques-uns de ceux que la Convention a frappés se sont évadés, et ont cherché un asile dans le sein de cette commune : comment ont-ils consenti à souiller ainsi la maison des citoyens de Paris, et peuvent-ils compter sur une longue impunité, s'ils croient être au milieu de Français, au milieu de républicains ? La patrie observe Paris, et la Convention nationale saura juger les bons citoyens.

Les sections s'assemblent; c'est à elles que nous devons nous adresser (1).

D

Un officier de la compagnie des Invalides de garde auprès de la Convention, vient lui demander ses ordres pour marcher contre les traîtres.

VOULLAND : Hanriot n'est pas le seul qui se soit soustrait au décret d'arrestation; Robespierre et tous les autres s'y sont aussi soustraits; je demande qu'ils soient mis hors la loi.

Cette proposition est décrétée au milieu des plus vifs applaudissements.

ÉLIE LACOSTE : Le camp des Sablons est commandé par une créature de Dumouriez, de Beurnonville et Custine, par Bertèche. Ce scélérat a été dans le Calvados où il s'était vendu à Wimpffen.

BILLAUD-VARENNE : J'annonce à la Convention que depuis environ quatre heures Bertèche est arrêté. Indépendamment de sa conduite contre-révolutionnaire dans la Belgique, il avait donné des motifs de suspicion au comité. Il y a quinze jours que Lebas est venu demander sa destitution; et quand il a vu que le comité était disposé à l'accorder, il s'y est opposé et a fait son éloge.

J'appelle l'attention de l'Assemblée sur un autre objet. Il n'y a pas de doute que la fête projetée pour demain était une mesure prise pour envelopper la Convention et les comités, sous prétexte de faire manœuvrer devant la Convention les jeunes gens du camp. On avait demandé à les armer, et l'on devait leur faire amener quinze pièces de canon. Je ne veux pas élever de nuage ni sur le patriotisme des jeunes gens, ni sur la vertu du peuple; mais je crois qu'il ne doit pas y avoir de fête demain. Ce dont nous devons nous occuper est d'anéantir les scélérats. Nous irons au Panthéon avec plus d'enthousiasme, quand nous aurons purgé la terre. (Vifs applaudissements).

La Convention nationale décrète l'ajournement de la fête.

TALLIEN : Les scélérats que nous avons frappés avaient pris beaucoup de moyens pour pervertir l'opinion publique dans ce camp. L'un d'eux, dit-on, vient de s'y réfugier. Je demande que deux représentants soient nommés pour y aller.

La Convention décrète que Brival et Bentabole seront adjoints à Peyssard, représentant du peuple près le camp.

Une députation du comité révolutionnaire de la section de Mucius-Scaevola vient communiquer un arrêté du conseil de la commune, qui invite les autorités constituées à venir prêter serment dans son sein. Elle annonce que le tocsin sonne à la commune. (Mouvement d'indignation).

Toutes les sections de Paris viennent successivement à la barre jurer à la Convention qu'elles ne reconnaissent d'autre autorité que la sienne, qu'elles ne se rallieront qu'à elle, et qu'elles lui feront un rempart de leurs corps; elles la félicitent sur son énergie, qui sauve encore une fois la liberté.

La Convention leur témoigne sa satisfaction, et le président annonce à chacune d'elles le décret qui met hors la loi les conspirateurs.

Barras entre dans la salle. Les plus vifs applaudissements se font entendre. Il prend la parole.

BARRAS : Je viens de parcourir une grande partie de Paris; partout le peuple est à la hauteur de la liberté; partout on entend les cris de *vive la république ! vive la Convention nationale !* Les canonnières de la section de la Fontaine de Grenelle nous ont accompagnés partout. (Vifs applaudissements). Les dispositions militaires viennent d'être exécutées; la Convention est environnée de tous les républicains de Paris. Je viens de faire arrêter un gendarme qui était envoyé par la commune à Bertèche. Je vais déposer aux deux comités la lettre qu'on a surprise sur lui.

FÉRAUD : Je viens de visiter tous les postes environnants : partout je n'ai trouvé que de vrais républicains; tous ont juré de mourir pour la défense de la Convention. — (*Oui, nous mourrons tous !* s'écrient les citoyens des tribunes).

J'ai fait arrêter un gendarme qui venait, de la part d'Hanriot, ordonner à la force armée qui environne le Palais National de se retirer. (On applaudit).

FRÉRON : La Convention peut compter sur le patriotisme des citoyens de Paris. Le criminel Hanriot et le Catalina Robespierre avaient si bien concerté leurs mesures qu'ils avaient nommé le traître Lebas pour inspecter le camp des Sablons; mais tout est déjoué, et la Convention ne fut peut-être jamais si sublime que dans ce moment où dénuée de force pour opposer aux conspirateurs, elle imita les sénateurs romains qui attendirent l'ennemi sur leurs chaises curules.

Nous avons envoyé sur la place de la Maison-Commune cinq braves canonnières pour éclairer leurs camarades. Dès que ceux-ci ont su qu'Hanriot était hors la loi, ils ont dit qu'ils n'attendaient plus que les représentants du peuple pour diriger leurs canons sur la maison commune.

Les moments sont précieux, il faut agir; Barras vient de se retirer au comité de salut public, pour se concerter avec lui. Nous autres, nous allons marcher contre les rebelles. (Vifs applaudissements). Nous sommerons, au nom de la Convention, ces hommes, peut-être égarés, qui peuvent se trouver dans la maison commune, de nous livrer les traîtres; et, s'ils refusent, nous réduirons en poudre cet édifice. (*Oui, oui !* s'écrie-t-on de toutes parts. — Vifs applaudissements).

Tallien occupe le fauteuil.

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 340-341.